

pour les Juifs le quatrième jour du mois Tebeth. Le croissant de la lune avait disparu sous l'horizon, dans la nuit du 24 au 25 décembre, environ 3 heures avant minuit.

NUMÉRO 23. — PAGE 256.

**L'étoile des Mages.**

Suivant l'évêque danois Münter, l'étoile des Mages n'aurait été que la conjonction de Saturne et de Jupiter, décrite plus haut, p. 467. (*Mémoires de la société royale danoise des sciences*, tom. I, Copenhague, 1823.)

Suivant le P. Patrizzi, l'étoile des Mages aurait été probablement une comète (I. III, diss. xxvii, ch. 4).

Suivant d'autres interprètes, cet astre aurait été une étoile réelle, apparue subitement à l'époque de la naissance du Messie et disparue quelques mois après. C'est ainsi qu'à diverses époques, notamment en 1572, en 1606, en 1866 et en 1876, on a vu apparaître presque subitement des étoiles très brillantes, qui, diminuant ensuite, ont fini par disparaître au bout de quelques mois (1).

Tous ces sentiments divers peuvent donner prise à quelques objections, si on les rapproche du récit de saint Matthieu.

Suivant l'évangile de l'enfance du Sauveur, l'étoile des Mages aurait été un météore conduit par un ange, ou un ange sous la forme d'une étoile. Une intervention directe et surnaturelle de la Providence explique tout et s'expliquerait elle-même parfaitement ici.

NUMÉRO 24. — PAGE 281.

**La situation de Béthanie au delà du Jourdain.**

Contrairement à l'opinion d'Origène, nous croyons que *Béthanie au delà du Jourdain* n'est point Béthabara proche de la mer Morte, mais bien un autre village, situé beaucoup

(1) Voir *Théories cosmogoniques*, par M. Faye, 1885, p. 210. Le docteur Sepp prétend que, d'après les mémoires astronomiques des Chinois, une étoile temporaire aurait alors brillé pendant plus de 70 jours, vers l'époque de la naissance de Jésus-Christ. (*Vie de N.-S. J.-C.*, tom. I, p. 54.) Malheureusement, les assertions du docteur Sepp sont souvent inexactes.

plus au nord, en face des rives de la Galilée. Ce qui nous porte à distinguer ainsi Béthanie de Béthabara, c'est d'abord le respect dû au texte sacré dans lequel on lisait Béthanie dès le temps d'Origène, et ensuite le soin que met saint Jean à distinguer lui-même les deux Béthanies en ajoutant, quand il s'agit du premier : *au delà du Jourdain*, et en indiquant plus loin la situation topographique du second : *à quinze stades de Jérusalem*. Nous croyons en outre que Béthanie était situé beaucoup plus au nord que ne le pensait Origène, et c'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pas retrouvé cette ville de son temps. Jean-Baptiste a séjourné, il est vrai, à Béthanie ; mais saint Luc nous apprend *qu'il parcourait toute la région du Jourdain*, et Béthanie pouvait ainsi se trouver près des rives galiléennes de ce fleuve. Ce qui nous rend cette hypothèse probable, c'est que ceux que Jésus rencontre en ce lieu sont des Galiléens : André, Pierre, Philippe, Nathanaël (I, 28, 46) ; de plus, l'évangéliste, pour exprimer le retour du Sauveur en Galilée, se sert simplement du mot *ἐξελθὼν, sortir*, ce qui indique un simple passage du Jourdain ; enfin, la proximité de Béthanie explique bien mieux comment Jésus et ses disciples ont pu se trouver aux noces de Cana le lendemain de leur départ.

NUMÉRO 25. — PAGE 296.

**La mission des 72 disciples et les récits particuliers à saint Luc.**

Il est assez difficile de localiser convenablement les faits contenus en saint Luc, depuis le verset 51 du chapitre ix jusqu'au chapitre xviii.

Saint Luc a rassemblé, dans ces huit chapitres, une quantité considérable de faits qu'il n'avait point retrouvés en saint Marc, son guide ordinaire. Le récit est continu, mais les faits se sont-ils succédé immédiatement ? L'auteur les place après la première multiplication des pains, arrivée elle-même peu de jours avant la Pâque de l'an 32 (Jean, vi, 4). Or, depuis cette époque jusqu'à la Passion, les événements se succèdent nombreux et pressés dans les deux premiers évangiles, et, alors, comment supposer, dans leur narration, une grande et unique lacune, capable de contenir à elle seule tous les récits



propres à saint Luc? Nous croyons que ces récits doivent plutôt être distribués à différents endroits de l'histoire évangélique, et le texte se prête lui-même à ces coupures avec la plus grande facilité; faits détachés, discours juxtaposés sans liaison intime, ces récits sont comme des échos brisés de la prédication divine. Saint Luc les réunit, sans doute parce que les faits sont arrivés vers la même époque, mais non point toujours dans l'ordre rigoureux de sa narration.

Pour en citer un exemple, le premier de ces récits commence en ces termes (ix, 51): « Or, il arriva, lorsque les jours de son enlèvement s'accomplissaient, qu'il (Jésus) résolut d'aller à Jérusalem. » Ce peu de mots indique nécessairement le dernier voyage du Sauveur à Jérusalem, et cependant, un peu plus loin, nous retrouvons Jésus en Galilée (x, 13; xiii, 31; xvii, 11).

Il y a donc des faits intervertis dans cette partie du troisième évangile. Toutefois, là comme ailleurs, on ne peut rien déplacer sans un motif sérieux, et, lorsque l'interversion n'a pas une grande probabilité, il vaut mieux respecter l'ordre de l'auteur.

Nous indiquons donc ici les déplacements et leurs motifs.

1° L'épisode arrivé dans le dernier voyage de Jésus à Jérusalem (ix, 51-56) doit être reporté près des autres incidents relatifs à ce même voyage, et que saint Luc raconte beaucoup plus loin (xvii, 11).

2° Les deux premières réponses faites par le Sauveur à des disciples hésitants (ix, 57-60) doivent, au contraire, être reportées plus haut, pour des raisons déjà indiquées, page 319.

3° Quant à la troisième réponse (ix, 61-62), il est tout à fait probable qu'elle était adressée à l'un des soixante-douze disciples dont la mission suit immédiatement. Elle ne doit donc pas être séparée de ce dernier fait.

4° La mission des soixante-douze disciples a eu lieu en Galilée, comme le prouve l'apostrophe adressée aux villes de Corozain, de Bethsaïde et de Capharnaüm (x, 13-15); elle est donc antérieure à la fête des Tabernacles de l'an 32, car, à cette époque, le Sauveur cessa de séjourner en Galilée.

Saint Luc annonce ainsi cette nouvelle mission: « *Après cela,* le Seigneur désigna *encore* soixante-douze autres disciples, et il les envoya deux par deux dans toutes les villes ou bour-

« gades où il devait aller lui-même. » Cette phrase indique seulement que la mission des soixante-douze disciples est postérieure à celle des douze apôtres racontée au chapitre précédent, mais non point à tous les autres récits qui précèdent, car, parmi ces récits, quelques-uns, et entre autres le premier que nous venons de citer, sont arrivés beaucoup plus tard.

Une allusion faite par Notre-Seigneur à la moisson des blés (x, 2) nous porte à placer cette mission vers la Pâque de l'an 32. Elle aurait ainsi eu lieu environ six mois après celle des douze Apôtres.

5° Les faits racontés immédiatement après par saint Luc (x, 25-42) se sont passés en Judée, comme le prouve la réception de Jésus dans la maison de Marthe, à Béthanie, près de Jérusalem. C'est ce qui nous explique pourquoi, au verset 30, Jésus parle d'un fait arrivé près de là, sur le chemin de Jérusalem à Jéricho.

Mais à quelle époque ce séjour en Judée? Il faut ou le faire remonter à la fête des Tabernacles de l'an 31, ou le reporter à la même fête de l'an 32, car Jésus alla à Jérusalem pour ces deux fêtes, et non dans l'intervalle (Jean, vii, 1). Nous préférons la dernière époque, comme le font la plupart des exégètes, parce qu'alors Jésus demeura assez longtemps en Judée.

6° Le chapitre xi contient plusieurs passages très semblables à certains récits que saint Matthieu place ailleurs. La délivrance du possédé muet (Luc, xi, 14-28) paraît identique à celle dont parle saint Matthieu (xii, 22-46), et que nous avons laissée à l'endroit qu'il indique. Cet évangéliste relie mieux en effet ce récit à ceux qui précèdent et qui suivent.

Quant aux autres faits contenus au chapitre xi de saint Luc, quelques circonstances différentes nous portent à les distinguer d'avec les faits semblables en saint Matthieu. Il en est de même pour une foule d'autres faits au milieu desquels saint Luc insère diverses paroles du Sauveur. Ces paroles sont généralement bien mieux amenées en saint Matthieu; mais il vaut mieux, le plus souvent, supposer des répétitions que de multiplier les déplacements.

7° Les faits contenus aux chapitres xii et xiii sont arrivés en Galilée, vers la fin de la troisième année de la Prédication: la parabole de l'arbre stérile indique, en effet, qu'il y avait déjà trois ans que le Sauveur demandait aux Juifs de vrais fruits de pénitence. On voit aussi, par la fin du chapitre xiii,



que Jésus était alors dans les États d'Hérode, mais qu'il se disposait à les quitter bientôt, et nous lisons même, au verset 22, qu'il dirigeait alors ses pas vers Jérusalem. Nous touchons donc ici à la fin de la troisième année de la Prédication, et ce voyage à Jérusalem doit être le même que celui qui est raconté par saint Jean en son chapitre VII, et fixé par lui à la fête des Tabernacles de l'an 32.

8° Saint Luc parle plus loin (XVII, 11) d'un autre voyage à Jérusalem, lequel doit avoir eu lieu deux mois après le précédent, pour la fête de la Dédicace (16 décembre). Jésus alla en effet à Jérusalem à l'occasion de cette fête (Jean, X, 22) et aussitôt après il se retira *sur les confins de la Judée, au delà du Jourdain* (Jean, X, 40). C'est alors, et dans ce même lieu, que les trois synoptiques se retrouvent racontant les mêmes faits. (Matth., XIX, 1 ; Marc, X, 1 ; Luc, XVIII, 15-31.)

NUMÉRO 26. — PAGE 309.

L'heure du crucifiement.

Il y a sur les heures de la Passion du Sauveur un désaccord entre saint Marc et saint Jean : le premier (XV, 25) dit que Jésus fut crucifié à la troisième heure du jour, et saint Jean dit au contraire qu'il était environ la sixième heure lorsqu'il fut condamné par Pilate. Plusieurs ont cru à une erreur de copiste dans l'un ou l'autre : le P. Petau corrige le texte de saint Marc (*Doctr. temp.*, XII, 19) ; le P. Patrizzi, celui de saint Jean (*De Evang.*, l. II, n° 195). D'autres ont supposé que les deux évangélistes n'avaient pas le même système de compter les heures, etc.

Nous avons adopté l'opinion de Grotius. Suivant cet exégète, il y avait chez les Juifs trois heures plus spécialement employées à marquer les divisions du temps : la troisième (tierce), la sixième (sexté) et la neuvième (none). On rapportait à l'une ou à l'autre ce qui se passait dans l'intervalle. Ainsi saint Marc rapporte le crucifiement à la troisième heure parce qu'il eut lieu avant midi, et saint Jean, voulant indiquer une seule heure pour toute la scène de la Passion, désigne celle de midi. C'est sans doute à la troisième heure du jour prise à la lettre (neuf heures du matin) que Jésus fut condamné par Pilate, comme le disent les *Constitutions apostoliques* (V, 14). Le

crucifiement eut lieu vers onze heures, et à *midi* les ténèbres commencèrent à couvrir la terre. Les trois premiers évangélistes s'accordent pour l'heure de ce dernier fait.

NUMÉRO 27. — PAGE 311.

Différences des textes dans le récit de la Résurrection.

Il y a, dans le récit évangélique de la Résurrection, trois difficultés : 1° saint Matthieu semble rapporter au soir du sabbat le fait de la Résurrection, tandis que les autres le rapportent au lendemain ; 2° saint Jean dit que les ténèbres étaient encore sur la terre lorsque Marie-Madeleine vint au sépulcre, et saint Marc assure, au contraire, que le soleil était déjà levé à l'arrivée des saintes femmes ; 3° saint Jean et saint Marc racontent que Jésus apparut à Marie-Madeleine seule, et saint Matthieu raconte cette apparition comme ayant été commune à toutes les saintes femmes.

En réponse à la première difficulté, il faut observer que le texte grec de saint Matthieu : *ὕψι δε σαββάτων, τῇ (ἡμέρᾳ) ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων*, doit être interprété ainsi : APRÈS LA SEMAINE (et non : *le soir du sabbat*), LE PREMIER JOUR DE LA SEMAINE SUIVANTE. Le mot grec *ὕψι* signifie, en effet, aussi bien *après* que *le soir*, et le premier sens est rendu certain ici, tant par le contexte que par la comparaison des autres récits évangéliques.

La réponse à la seconde difficulté est bien simple : les saintes femmes ont commencé à se réunir pour aller au sépulcre, « lorsque les ténèbres étaient encore sur la terre, » et elles sont arrivées « le soleil étant déjà levé. »

Enfin, pour la troisième difficulté, nous croyons que saint Matthieu ayant raconté le départ commun des saintes femmes, sans observer que Marie-Madeleine était restée seule, aura attribué à toutes ce qui était arrivé à Madeleine seule ; il aurait suivi en cela un usage de parler assez commun. Il faut aussi observer, pour cette dernière difficulté comme pour la première, que le texte grec de saint Matthieu n'est qu'une traduction de l'hébreu, et on sait assez quelles nuances une traduction peut apporter à l'original. En français, par exemple, nous disons tous les jours : *on a vu*, en parlant d'un seul témoin oculaire, et cependant la traduction naturelle de cette phrase en latin serait *viderunt*, au pluriel.



NUMÉRO 28. — PAGE 315.

**Epoque du règne d'Hérode Agrippa, à Jérusalem.**

Hérode Agrippa, investi précédemment des tétrarchies de ses oncles Philippe et Hérode Antipas, se trouvait à Rome lorsque l'empereur Caligula fut assassiné, 24 janvier de l'an 41 è. c. L'empereur Claude, successeur de Caligula, nomma Hérode Agrippa roi de la Palestine entière, dès les premiers jours de son avènement à l'empire. Hérode Agrippa resta encore quelque temps à Rome après l'avènement de Claude. Il en obtint alors un traité d'alliance qui fut gravé sur une table d'airain au milieu du forum, puis la répression des habitants d'Alexandrie, lesquels avaient pris les armes contre les Juifs en apprenant la mort de Caligula, et enfin des édits favorables aux Juifs (*Antiq.*, XIX, 4). C'est alors seulement qu'Hérode Agrippa obtint de l'empereur la permission de retourner à Jérusalem. Il ne put évidemment s'y trouver assez tôt pour faire emprisonner saint Pierre avant la Pâque de cette même année (4 avril de l'an 41).

D'autre part, Hérode Agrippa mourut en la septième année de son règne sur la tétrarchie de Philippe et *en la troisième année* de son règne sur Jérusalem et la Palestine entière, c'est-à-dire avant la fin de janvier de l'an 44 (*Antiq.*, XIX, 4 et 7). C'est donc pendant la Pâque de l'an 42 ou 43 qu'il fit emprisonner saint Pierre à Jérusalem.

NUMÉRO 29. — PAGE 319.

**Les Actes de Pilate et l'intervention de Tibère.**

D'après les témoignages de saint Justin (*Apologet.*, II, p. 76), de Tertullien (*Apologet.*, ch. v), d'Eusèbe (*Hist.*, II, 2), de saint Epiphane (*Hæres.*, L, 1), et de plusieurs autres, il est certain que Pilate envoya à l'empereur Tibère un rapport sur la prédication et la mort de Jésus-Christ, ainsi que sur les faits qui suivirent sa résurrection.

Ce rapport est resté célèbre sous le nom d'*Actes de Pilate*. Mais les différentes versions qu'on en a données sont toutes apocryphes. Il paraît à peu près certain que ce rapport, adressé à l'empereur Tibère, n'a jamais été textuellement connu des chrétiens, et les auteurs dont nous avons invoqué

le témoignage plus haut, tout en indiquant la substance de ce rapport, n'ont jamais prétendu en donner les termes.

Il est probable que cette pièce fut envoyée de Palestine, au moins un an après la Passion de Jésus-Christ, lorsque les progrès du Christianisme et les violences des Juifs obligèrent Pilate de s'occuper sérieusement de la nouvelle religion et de consulter l'empereur, pour savoir la conduite qu'il avait à tenir entre les chrétiens et leurs persécuteurs. Jusque-là, Pilate avait tout intérêt à ne rien écrire.

La Pâque tombant le 23 mars en l'an 34, cette échéance expliquerait, suivant quelques-uns, la date approximative du 25 mars à laquelle ce rapport faisait, dit-on, remonter la Passion de Jésus-Christ. Mais cet on-dit est lui-même fort incertain.

Quant à l'intervention de Tibère en faveur des chrétiens, les témoignages cités plus haut et les concordances historiques ne permettent pas d'en douter.

Voir le récit de Tertullien avec les explications que nous en avons données, p. 368-370.

NUMÉRO 30. — PAGE 326.

**Les dates données par saint Paul.***(Épître aux Galates, 1 et 2.)*

Dans les deux premiers chapitres de son épître aux Galates, saint Paul raconte sa vie apostolique, ainsi qu'il suit :

« J'étais autrefois un des zéloteurs les plus ardents du  
« Judaïsme. Mais lorsqu'il a plu à Dieu de me révéler son  
« fils, pour le prêcher aux nations, j'ai obéi sur-le-champ,  
« SANS RETOURNER A JÉRUSALEM, sans aller voir ni mes  
« proches, ni même les Apôtres.

« Mais je suis allé en Arabie et je suis rentré à Damas.

« Ensuite, TROIS ANS APRÈS, je suis revenu à Jérusalem,  
« voir Pierre, et j'ai demeuré quinze jours chez lui.....

« Ensuite, je suis allé prêcher dans les villes de Syrie et de  
« Cilicie.....

« Ensuite, QUATORZE ANS APRÈS, je suis retourné à Jérusalem, avec Tite et Barnabé, pour y conférer avec les  
« Apôtres. »



Comment doit-on compter ici ces deux dates, *trois ans et quatorze ans* ?

Doit-on les compter l'une et l'autre depuis l'époque de la conversion de saint Paul ou seulement depuis le fait mentionné immédiatement avant chacune d'elles ?

Nous croyons que ces deux dates, trois ans et quatorze ans, doivent être comptées l'une et l'autre à partir de la grande époque de la conversion. *Saint Paul n'est point retourné alors à Jérusalem, mais bien TROIS ANS APRÈS et QUATORZE ANS APRÈS cette époque mémorable, et c'est seulement dans ces deux voyages qu'il a vu les Apôtres.*

Voilà bien la pensée que saint Paul veut faire ressortir ici.

Autrement, si l'on cherchait un autre point de départ pour compter ces dates, on devrait de préférence compter la première (3 ans après) à partir du retour à Damas, et la seconde (14 ans après) à partir des missions en Syrie et en Cilicie. Mais ces deux sens sont certainement contraires à la vérité historique, de l'aveu de tous les interprètes.

Il est encore moins rationnel, selon nous, au point de vue grammatical, de placer le point de départ des quatorze ans après les trois ans, ou après le premier retour à Jérusalem, c'est-à-dire dix-sept ans après la conversion.

Si l'on adopte ce dernier sens, il faut placer le second voyage de saint Paul à Jérusalem en l'an 51, comme l'a fait Tillemont, et retarder ainsi tous les événements qui s'y rattachent, notamment le Concile de Jérusalem. Mais nous croyons qu'une telle interprétation est aussi contraire au sens grammatical qu'à l'histoire elle-même.

NUMÉRO 31. — PAGE 333.

#### La Pâque de l'an 66.

La date du jour de la Pâque en l'an 66 se rattache à l'ensemble des *Notes complémentaires* du calendrier hébraïque, et les preuves de cette date sont suffisamment exposées plus loin, *Numéro 46*, page 506.

NUMÉRO 32. — PAGE 351.

Voici le texte de saint Prosper dont nous avons donné la traduction, p. 351 :

Quidam putant Dominum nostrum Jesum Christum, XV anno regni Tiberii Cæsaris, id est, duobus Geminis consulibus, crucifixum, quo anno, secundum indubitabilem Lucæ evangelistæ auctoritatem, baptizatum eum esse manifestum est, et evangelium regni cælorum prædicare cœpisse. Secundum vero Joannis evangelium, festivitati paschæ Judeorum ter Dominum interfuisse cognoscimus; ut appareat tertium fuisse illud pascha quod verus agnus suo sanguine consecravit. Proinde, consules quidem a manifestatione Domini, id est a Rufino Gemino et Rubellio Gemino consulibus, inchoamus; sed tertios ab iis consules dominicæ passioni adscribimus, sequentes quod auctoritas tradidit et ratio.

Voir saint Prosper dans la *Patrologie latine* de Migne, tome LI, col. 552.

Au bas de la même colonne, nous trouvons cette note de l'éditeur :

Aliam hujus loci lectionem in quibusdam codicibus haberi docet Ph. Labbeus in *Auctuario*, tom. I, *Bibliothecæ novæ mss.*, p. 22, scilicet :

« Quidam ferunt anno XVIII Tiberii Jesum Christum passum, et argumentum huic rei ex evangelio assumunt Joannis, in quo post quintum decimum annum Tiberii Cæsaris, triennio Dominum prædicasse intelligitur. Sed quia usitatior traditio habet Dominum nostrum XV anno Tiberii, duobus Geminis consulibus crucifixum; nos, sine præjudicio alterius opinionis, successiones sequentium consulum a suis (supradictis) consulatibus ordiemur, manente adnotatione temporum quæ ejusque imperium habuit. Incipit adnotatio consulum a passione Domini nostri Jesu Christi cum historia. Suffigio Gemino et Rubellio Gemino, etc. »

La comparaison de ces deux textes montre suffisamment par la seule différence du style que le premier est bien de saint Prosper et le second d'un mauvais latiniste du moyen âge.

Ce qui prouve encore mieux que le dernier texte n'est point de saint Prosper, c'est le passage suivant que nous lisons dans le même auteur, deux pages plus loin :

« Colligitur itaque omne tempus in secundum annum Vespasiani et novissimam Jerosolymorum eversionem, a quinto decimo anno Tiberii Cæsaris et ab exordio evangelicæ prædicationis, anni XLII. »

Ici saint Prosper déclare une fois de plus que l'an 15 de